



RSI : 6 000 salariés en Résistance Décidés à ne pas Subir !

PLFSS 2018 et Fourberie Macron

Le PLFSS 2018 dans son article 11 vient de sonner le glas du RSI. Fidèle à lui-même, le Macronisme a sévi favorisant l'effet d'annonce estimant le programme accompli pour passer aux autres dossiers d'attaques contre notre protection sociale :

Retraite, Assurance chômage, Formation professionnelle.

Des promesses ...

Le 10 Octobre dernier, les 3 directions (CNAV, CNAMTS et ACOSS) adressent un courrier aux 6 000 salariés du RSI promettant : 1) Qu'ils seront tous intégrés au Régime Général parce qu'on a besoin de leur expertise et qu'il n'y aura pas de licenciement ni de PSE 2) Qu'il n'y aura pas de mobilité géographique ou professionnelle imposées.



Mais 2 000 salariés oubliés...

En effet, il y a 17 organismes conventionnés mutualistes, qui gèrent les prestations maladie pour les indépendants du RSI. Ces prestations sont gérées par environ 2 000 salariés de ces organismes. Quel sort leur sera-t-il réservé ?

Des ateliers qui travaillent dans l'opacité...

Pendant ce temps-là, à la suite de la mission IGAS, 12 ateliers se sont mis au boulot. Ils doivent traiter chacun une thématique en vue de la « transformation du RSI ». Parmi ces thématiques : le transfert des salariés, l'accompagnement du changement, la gouvernance des systèmes d'Information etc... Juste un détail : Les organisations syndicales sont exclues (sauf l'associations des directeurs) et pour le moment aucun compte rendu n'a été rédigé et des retards sont déjà annoncés en matière de restitution de travaux.

La CGT RSI hyper active, la lutte s'engage !

Les camarades CGT RSI n'en demeurent pas moins actifs : RDV au Sénat, à l'IGAS, à l'ACOSS, à l'Elysée, à l'Assemblée Nationale, mais encore participation aux instances paritaires de négociation des 3 branches du Régime Général. Ils doivent obtenir à tout prix des informations pour les 6 000 salariés du RSI toujours laissés pour compte. Des appels à la grève reconductible, des informations auprès des salariés sont en cours !

Ce que la CGT RSI exige :

- Le retrait des ordonnances Macron qui vont peser sur le transfert des salariés
- De réelles garanties écrites de non-licenciement et de non mobilité dans le cadre de l'absorption du RSI dans le régime général
- Une véritable politique RH dans le cadre du reclassement des salariés
- L'arrêt du projet trajectoire 2018 faisant passer le nombre de caisses de 30 à 13
- Les mêmes cotisations et les mêmes prestations pour les indépendants que pour les assurés du régime général

